



Champlost

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2020

Présents : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), BEGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, MUGUET Anne-Magali, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absent non excusé : GODARD Philippe

Absente excusée ayant donné pouvoir :

POTHEAU Geneviève donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis

Secrétaire de séance : PREVOST Yvette

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2020/035 Droit de préemption propriété sise 17 Route de Paris à CHAMPLOST :

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'aurait la commune de créer un droit de préemption sur la propriété sise 17 Route de Paris (parcelle cadastrée AH 46) à CHAMPLOST en vue de pouvoir réaliser des opérations d'intérêt général.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Décharge de Prunelles :

M. le Maire explique que la décharge de Prunelles qui avait été laissée ouverte pour y jeter des gravas ou autres gros objets non putrescibles est malheureusement utilisée pour y jeter des déchets ménagers ainsi que des déchets tels que électro-ménagers. Aussi, un arrêté de fermeture de ladite décharge va être pris et des caméras de surveillance vont être posées afin de pouvoir surprendre et punir les contrevenants.

Brûlage déchets verts et bruit de tonte :

M. le Maire tient à préciser que ces 2 points particulièrement sensibles sur la commune devront être respectés de la part des habitants de la commune faute de quoi la Police Municipale sera prévenue et fera respecter la loi et les arrêtés préfectoraux ou communaux en vigueur.

Toute pratique de brûlage est interdite. Tous déchets verts doivent être emmenés en déchetterie.

Rappel des horaires de tonte :

- **Jours ouvrables :** 8h30 – 12h00 / 14h30 – 19h30
- **Samedis :** 9h00 – 12h00 / 15h00 – 19h00
- **Dimanches et jours fériés :** 10h00 – 12h00 / 16h00 – 18h00

Entretien Rû de Bailly :

M. le Maire rappelle que le Rû de Bailly doit être entretenu par les propriétaires riverains. L'entretien doit être régulier et a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

La séance est levée à 22 h 30.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 7 octobre 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET